Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

068-226800019-20171106-0000018329-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi: 10/11/2017

Réception par le Préfet : 10/11/2017

Publication: 13/11/2017

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de l'Assemblée





Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2017-5-12-5 **Séance du** lundi 6 novembre 2017

DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DÉPARTEMENTAL POUR REPRÉSENTER EN QUALITÉ DE SUPPLÉANT LE DÉPARTEMENT DANS LES ACTES ÉTABLIS EN LA FORME ADMINISTRATIVE PAR LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS:

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION:

M DELMOND donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental. M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER. Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL. M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 1311-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-4-1-7 du 16 avril 2015 portant désignation d'un conseiller départemental pour représenter le Département dans les actes établis en la forme administrative par le Président du Conseil départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-12-4-1 du 1^{er} septembre 2017 portant élection de Mme Brigitte KLINKERT à la présidence du Conseil départemental du Haut-Rhin
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide, à l'unanimité, de ne pas désigner au scrutin secret le représentant suppléant pour représenter le Département du Haut-Rhin dans les actes établis en la forme administrative par la Présidente du Conseil départemental, pour mémoire le représentant titulaire est M. Rémy WITH.

Désigne M. Pierre BIHL, en qualité de suppléant, pour représenter le Département du Haut-Rhin dans les actes établis en la forme administrative par la Présidente du Conseil départemental.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité